
Audition publique sur le projet de loi n°93 *Loi visant à reconnaître le Collège militaire Royal de Saint-Jean comme établissement d'enseignement de niveau universitaire*

Table des matières

1. Un partenariat de longue date.....	3
2. Projet de loi n° 93 : la position du Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu.....	3
3. Tourné vers l'avenir.....	3

1. Un partenariat de longue date

Fondé en 1968, le Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu est un établissement d'enseignement collégial public de la Montérégie. Le Cégep accueille chaque année plus de 3 200 étudiantes et étudiants dans 15 programmes d'études préuniversitaires et techniques et près de 2 700 étudiantes et étudiants dans le secteur de la formation continue. Comptant près de 500 membres du personnel, le Cégep est reconnu pour la qualité de sa formation, son environnement de travail stimulant et empreint de considération humaine, sa collégialité et son engagement dans son milieu. Il possède un campus à Brossard pour ses services aux entreprises et pour ses offres de formations pouvant conduire à une attestation d'études collégiales (AEC).

Le Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu s'est donné comme mission de former et éduquer des personnes compétentes et responsables, capables de se réaliser, de s'adapter au changement et de s'engager dans la société et envers l'environnement. Il contribue à la vitalité et au développement pédagogique et scientifique de sa communauté et y figure comme acteur clé d'innovation.

Depuis maintenant plus de vingt ans, le Cégep travaille conjointement avec le ministère de la Défense nationale, et ce dans un contexte de collaboration soutenue et mutuelle. Dans le cadre de ce partenariat, le Cégep a su développer une offre de services qui correspond parfaitement aux besoins du Collège militaire royal de Saint-Jean (CMR Saint-Jean), notamment l'offre de programmes complets en Sciences humaines et en Sciences de la nature qui permettent de développer chez l'élève officier de bonnes méthodes de travail, un sens critique, une rigueur intellectuelle et l'esprit d'équipe. De plus, le Cégep est soucieux d'adapter les programmes d'études en fonction du cheminement scolaire et militaire du Programme de formation des officiers de la Force régulière (PFOR). Finalement, la formation offerte par le Cégep aux étudiantes et étudiants du CMR bénéficie d'un suivi assurance qualité qui garantit la qualité de l'enseignement reçu.

En fin de parcours collégial, le conseil d'administration du Cégep recommande, à la ministre de l'Enseignement supérieur, l'émission du diplôme d'études collégiales (DEC) pour les élèves officiers qui répondent aux exigences d'obtention du diplôme.

En plus d'offrir aux élèves-officiers du CMR un enseignement collégial riche en connaissances générales et spécifiques, le Cégep accompagne ceux-ci dans leur cheminement scolaire et intègre ceux qui le souhaitent dans ses équipes sportives intercollégiales les Géants.

2. Projet de loi n° 93 : la position du Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu

Le Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu a pris connaissance du projet de loi n°93 *Loi visant à reconnaître le Collège militaire Royal de Saint-Jean comme établissement d'enseignement de niveau universitaire* et y est favorable. La reconnaissance du Collège militaire royal (CMR) de Saint-Jean comme établissement universitaire sera une valeur ajoutée pour la région de Saint-Jean-sur-Richelieu et favorisera son rayonnement. La Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu est une ville garnison, et le Cégep se considère privilégié d'en être partie prenante. Cette reconnaissance s'inscrit dans un continuum d'éducation supérieure pour les élèves officiers de la région, continuum qui peut se faire dans les deux langues officielles du Canada, grâce au travail collaboratif entre le Cégep et le CMR.

3. Tourné vers l'avenir

La reconnaissance du CMR comme établissement universitaire facilitera la relation existante entre le Cégep et le CMR, partenariat qui s'inscrit par ailleurs dans les visées de l'Axe 3 « Pilier de sa communauté » du Plan stratégique 2019-2024 du Cégep. Celui-ci pourrait même se diversifier grâce à ce changement de statut avec l'ajout, par exemple, de projets de recherche conjoints. Le Cégep souhaite que sa participation à la formation d'élèves officiers se poursuive encore longtemps, dans le respect des conventions législatives provinciales et nationales, et ne peut qu'être emballé à l'idée de collaborer étroitement avec un établissement universitaire à proximité.